



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : MÉDIATHÈQUE

Modifications tarifaires et règlement intérieur

N°2025_061

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Le règlement intérieur de la médiathèque a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il détaille le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

La prise en compte de l'évolution des usages, des publics et des services impose à la collectivité de revoir le règlement intérieur de façon régulière.

Un nouveau service de prêt de jeux de société sera proposé à partir du mois d'août 2025 dans la prolongation du développement de la place du jeu au sein de la structure. Il sera accessible grâce à un abonnement médiathèque dont les tarifs sont inchangés. Une information doit donc être ajoutée dans le règlement intérieur afin d'encadrer le fonctionnement de circulation de ce nouveau support pour les usagers et les structures collectives.

Une tarification a été ajoutée pour permettre le prêt de jeux aux structures collectives. Elle vient en remplacement de la convention cadre qui avait été validée en séance du Conseil municipal du 19 octobre 2022, délibération 2022-140.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER le nouveau règlement intérieur de la médiathèque qui introduit le fonctionnement du prêt de jeux de société
- APPROUVER la tarification à compter du 25 août 2025
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7062 du budget principal de la Ville - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

